



## Liste de contrôle des permis de construire

Ce document est destiné à aider les demandeurs dans le processus de demande de permis. Les demandeurs qui prévoient de faire des fouilles ou de creuser sont tenus de contacter « Call Before You Dig » : 1-800-940-3447. Il incombe au propriétaire de s'assurer que le bâtiment est situé à l'intérieur des limites de la propriété, qu'il n'est pas construit sur des servitudes et qu'il respecte les marges de recul. Si vous vous demandez où se trouvent les limites de votre propriété et/ou l'emplacement du bâtiment, vous devriez engager un géomètre pour vous aider.

### Exigences relatives à la demande :

- Demande d'aménagement et demande de permis de construire dûment remplies (La demande de permis d'aménagement garantira que le projet/l'entreprise/l'usage est conforme au règlement de zonage. Le permis de construire doit garantir la conformité du bâtiment au *Code de la construction*.)
- Plans des bâtiments ou plans techniques estampillés (construction de nouvelles maisons, ajouts, nouvelles fondations, bâtiments accessoires de plus de 784 pi<sup>2</sup>)
- Calculs du code de l'énergie pour les nouvelles habitations
- Enregistrement de la garantie standard de maison neuve et la garantie standard conformément à la *Loi sur la garantie des maisons neuves* si la construction d'une maison neuve est prévue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Office de la protection du consommateur 1-800-782-0067)
- Statut du titre (actuel dans les 30 jours suivant la demande). Vous pouvez obtenir ce document moyennant des frais auprès de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments (1-888-877-3067) ou vous pouvez l'obtenir moyennant des frais auprès de notre bureau.
- Lettre d'autorisation (Si le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain. Elle doit être soumise si le propriétaire n'a pas signé les demandes et le demandeur sera la personne à contacter)
- Plan du site - montrant ce qui suit :
  - flèche d'orientation dirigée vers le Nord
  - adresse municipale échelle du plan du site (c'est-à-dire 1 carré = 10 m, ou 1 cm = 10 m)
  - description légale (quart de section du lot/bloc/plan)
  - noms de rue et/ou de route
  - lignes de lot et dimensions
  - lieu d'accès (étiquette s'il s'agit d'un accès proposé ou existant)
  - structures existantes avec dimensions et marges de recul par rapport aux limites de la propriété
  - structures proposées avec dimensions et marges de recul par rapport aux limites de la propriété
  - emplacement du plan d'eau, de la pente ou de la zone humide adjacente
  - localisation de tout droit de passage connu ou servitude
- Approbation d'Infrastructure Manitoba si la construction se fait dans un rayon de 125 d'une autoroute provinciale ou d'une route provinciale (1-204-346-7361)
- Approbation de l'office de la conservation des eaux du Manitoba si le bâtiment se trouve dans une zone inondable (1-204-945-2121)
- Frais applicables conformément au règlement sur le barème des frais (si les travaux ont commencé avant l'approbation d'un permis, les frais seront doublés conformément au règlement sur le barème des frais)
- Le formulaire de demande d'autorisation de construire une nouvelle voie d'accès est nécessaire si une nouvelle voie d'accès doit être construite. Les frais sont à déterminer en fonction de la taille du ponceau requis.
- Le formulaire de demande de raccordement aux réseaux d'eau et d'égouts est requis si le raccordement aux services municipaux est prévu. Frais selon la politique des services publics.

Une fois que les informations ci-dessus ont été soumises, le responsable de la planification et de l'aménagement et l'inspecteur des bâtiments examineront les documents avant de délivrer le permis.

\*Note : si la nouvelle structure ou l'usage n'est pas un usage autorisé dans la zone où se trouve votre propriété, vous devrez demander une dérogation ou un usage conditionnel selon les besoins et recevoir l'approbation avant que le permis ne soit délivré.